



Compte rendu de la Réunion du vendredi 27 mai 2016

Convocation du 09 mai 2016

Présents : Mr MOULY Alain – Mr ROUSSEL Christian - Mr BARREAU Jean Guy – Mr FRAISSE Francis - Me GUERRERO Jeannine - Mr STEENBERGEN Nils.

Excusé : - Mr BOULET Bernard

Ordre du jour :

- 1 – Informations :
- 2 – Compétence éclairage public.
- 3 – Projets 2016.
- 4 – Location pour pâturage.
- 5 – Permis de construire.
- 6 – Questions diverses.

Début de la séance :

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures.

A la demande de plusieurs conseillers, Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour la gestion du SIVOM.

1 – INFORMATIONS :

COM COM :

Un compte rendu de la réunion du 18 mai 2016 à laquelle assistait Mr le maire est donné :

Le siège de la future communauté de commune sera à Saint Pons. La future assemblée sera composée de 51 membres, dont 15 vices présidents. Tous les personnels des COM COM seront repris intégralement. Le personnel communal restera communal.

Les compétences :

- Un pôle administration et cohésion sociale
- Un pôle développement économique et aménagement
- Un pôle environnement et services techniques
- Un pôle ressources humaines

La compétence eau et assainissement ne sera obligatoire qu'à compter de 2020.

La masse salariale des trois COM COM est de 2 250 510 €01.

DFCI (Défense des Forêts contre l'Incendie)

Le département de l'Hérault réalise et entretient un réseau de pistes nécessaires à la surveillance et à la protection des massifs forestiers. Le code forestier prévoit une fiabilisation juridique des investissements portés par le département par la mise en œuvre d'une servitude de passage et d'aménagement à son profit. Le département pourra alors conduire les travaux de mise aux normes et d'entretien ultérieur des pistes dédiées à la DFCI. (Voir arrêté préfectoral N° DDTM34-2015-06-04981 du 4 mai 2015.

2 – COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC :

Un accord cadre pour la fourniture d'électricité et de services associés pour l'éclairage public nous est proposé par la société Hérault énergie. Monsieur le Maire propose une délibération afin de transférer la compétence éclairage public à Hérault énergie.

Vote : A l'unanimité des participants cette délibération est adoptée.

3 – PROJETS 2016 :

Monsieur le Maire propose :

- Un devis de Mr Peyras Pascal pour la mise en peinture de la porte du cimetière, des jeux pour les enfants et d'un lampadaire. Ce devis est de 3750 €

Vote : A l'unanimité des participants le devis de Mr PEYRAS est accepté.

- La construction de 10 m linéaire de mur à l'angle du champ de Mr SANCHEZ et du chemin communal d'accès à la salle des rencontres.

Le devis de Mr RIGO Bernard s'élève à 3 730 €

Vote : A l'unanimité des participants la construction du mur et le devis sont acceptés.

- Le nettoyage de la pinède de l'Espace Barreau est proposé pour un montant de 300€ Ht par Mr CAUQUIL Francis.

Vote : A l'unanimité des participants le nettoyage de l'espace Barreau est accepté.

- Une délibération en vue de la demande d'une subvention de 30 000€ à la COM COM, ceci dans l'objectif de la restauration du presbytère.

Vote : A l'unanimité des participants cette délibération est adoptée.

- La coupe de 1 ha 50 de douglas situés sur la parcelle 217 enclavée dans le domaine de Merlac, suite à la demande d'exploitation de la parcelle 224 appartenant à la société SAS HACAR. Cette coupe serait réalisée avant la rénovation de la route.

Vote : A l'unanimité des participants la coupe de la parcelle 217 est adoptée.

4 – LOCATION POUR PATURAGE :

A ce jour la demande de pâturage émise par Mr HOFER ne nous est pas parvenue. Cette question sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

5 – PERMIS DE CONSTRUIRE :

Monsieur le Maire annonce le dépôt de deux permis de construire :

Monsieur BOULET Grégory pour l'un.

La SAS HACAR gestionnaire du domaine de Merlac pour l'autre.

6 – GESTION DU SIVOM :

A la demande de plusieurs conseillers la gestion du SIVOM du Marcory a été évoquée. Le coût du SIVOM n'est pas en rapport avec les prestations effectuées. Le conseil demande qu'une réunion spécifique concernant le SIVOM soit organisée.

A l'unanimité le conseil décide qu'une réunion sur le sujet du SIVOM aura lieu prochainement.

7 - QUESTION DIVERSES :

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance ROUSSEL Christian